

Comment candidater ?

Associations éligibles

Éligibles : Associations loi 1901

Non éligibles : Particuliers, entreprises à but lucratif

Processus de sélection

Les projets sont instruits puis présentés par le(s) porteur(s) devant un comité composé :

De membres du Conseil d'administration du Fonds Horizon Nord Nouvelle-Aquitaine

D'acteurs locaux (Nord Nouvelle-Aquitaine) qualifiés (bénévoles, partenaires, experts territoriaux)

Le comité peut demander des compléments ou rejeter les projets non conformes.

- **Contenu du dossier de candidature**



Comment candidater ?

Le dossier doit comprendre :

- Une fiche de présentation du projet et un plan d'actions détaillé
- Les résultats attendus
- Le territoire concerné (Nord Nouvelle-Aquitaine)
- Les budgets prévisionnels (fonctionnement et investissement)
- Un calendrier de mise en œuvre
- Les statuts et le RIB de l'association porteuse
- Une lettre de motivation ou d'engagement signée par le responsable légal

Les dossiers doivent être déposés au moins 45 jours avant le 1er jour des mois de comité : mars, septembre, décembre.



Comment candidater ?

Critères d'évaluation des projets

Les projets seront évalués selon :

- Leur impact social et territorial (effets concrets sur le lien social)
- L'implication citoyenne (mobilisation des habitants, gouvernance partagée)
- La capacité à mobiliser l'écosystème local (collectifs, associations, institutions...)
- Leur caractère innovant ou reproductible
- La solidité du porteur (capacité à mener le projet à terme)
- La clarté des objectifs opérationnels
- La cohérence du budget et du calendrier d'action

